

NOMENCLATURE : 9.1

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2022

PERSONNEL – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT
ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20220921-DLB10_21092022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2022

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Par délibération en date du 22 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé la refonte du tableau des effectifs du personnel relatif aux différentes filières qu'il convient de modifier.

Dans le cadre de la démarche qualité initiée par la collectivité et de la restitution du diagnostic réalisé par le cabinet PREVORGA, plusieurs axes permettant d'améliorer la qualité de vie au travail et de contribuer à la qualité du service rendu aux usagers ont été identifiés parmi lesquels un axe lié à la communication. Les pistes d'amélioration identifiées concernant, tant les services internes à la collectivité, les services et/ou partenaires externes que les usagers, il est proposé la création d'un :

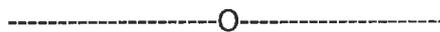
⇒ **poste de Directeur de la Communication** (cadre d'emplois des attachés territoriaux ou rédacteurs confirmés, filière administrative) qui pourra également être pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées par les articles L.332-8, 2° et L.332-9 du code général de la fonction publique.

Sous l'autorité du Directeur de cabinet au sein du Cabinet, le directeur de la communication propose et met en œuvre la stratégie globale de communication de la collectivité, en supervisant la coordination et l'évaluation en veillant à la cohérence des messages à l'interne et à l'externe et à l'égard des différents publics.

Il coordonne l'activité de 5 agents (1 agent de catégorie B et 4 agents de catégorie C) qui consiste à concevoir et réaliser les différents supports de communication, les vidéos/photos et les actions de promotion de la Ville et définit les orientations stratégiques en matière de communication.

.../...

Le comité technique du 6 juillet 2022 a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette création de poste.



Ainsi que le prévoit le statut du personnel de la Fonction Publique Territoriale, il vous est proposé :

⇒ de créer un emploi de directeur de la communication à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou rédacteurs confirmés.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. En cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, il pourrait être pourvu par un agent contractuel en application des articles L.332-8, 2° et L.332-9 du code général de la fonction publique. Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans, compte tenu de la nature des fonctions (très spécialisées, ...).

Le titulaire du poste devra détenir un diplôme de niveau Bac + 3 ou une expérience significative dans le domaine de la communication. Le traitement sera calculé au maximum par référence à l'indice brut 1015, selon sa situation administrative.

⇒ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer -en cas de recrutement d'un contractuel- le contrat correspondant d'une durée de trois ans.

Le montant de la dépense en résultant est affecté aux différentes imputations du budget de la Ville réservé au paiement des traitements et charges du personnel de l'exercice - chapitre 012.

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour..... 33

Contre..... 4 (Mrs CLAVET et PACH, Mmes LAUWERS et LEROY)

Abstention..... 1 (Mr DESMARETZ)

Le Maire,



Sylvain ROBERT

Le Secrétaire de Séance,



Patricia BRAET